

États financiers du

**Fonds détenus en fiducie de La
Fraternité des Indiens du Canada**

Le 31 mars 2016

Fonds détenus en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2016

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution du solde des fonds	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-10

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Fonds détenus en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds détenus en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des revenus et de l'évolution du solde des fonds, et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds en fiducie au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés


Le 6 juillet 2016

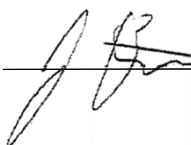
Fonds détenus en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État de la situation financière
au 31 mars 2016

									2016	2015
	Fonds général	Fonds de langue et d'alphabétisation	Fonds de guérison de la jeunesse	Fonds de recherche parrainé	Fonds des héros de notre époque	Fonds d'éducation	Fonds des métis	Fonds d'héritage à l'éducation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif										
Actif à court terme										
Encaisse	103 875	93 079	3 607	16 325	10 931	(102 806)	231	831	126 073	134 393
Placements à court terme (note 4)	-	-	-	-	-	73 033 645	4 220 543	75 962 246	153 216 434	-
Débiteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 500
Taxe sur les produits et services/ Taxe de vente harmonisée à recevoir	9 850	-	-	-	-	-	-	-	9 850	-
Intérêt couru (note 4)	-	-	-	-	-	478 724	14 760	53 191	546 675	-
	113 725	93 079	3 607	16 325	10 931	73 409 563	4 235 534	76 016 268	153 899 032	156 893
Passif										
Passif à court terme										
Endettement bancaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 353
Créditeurs et charges à payer	67 675	-	-	-	-	-	-	-	67 675	-
Dû à la Fraternité des Indiens du Canada (note 3)	39 747	-	-	-	-	-	-	-	39 747	216
	107 422	-	-	-	-	-	-	-	107 422	11 569
Soldes de fonds	6 303	93 079	3 607	16 325	10 931	73 409 563	4 235 534	76 016 268	153 791 610	145 324
	113 725	93 079	3 607	16 325	10 931	73 409 563	4 235 534	76 016 268	153 899 032	156 893

Au nom des administrateurs


Phil Fontaine, Président


Jaime Battiste, Co-Président

Fonds détenus en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Etat des résultats et de l'évolution du solde des fonds de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016								2015	
	Fonds général	Fonds de langue et d'alphabétisation	Fonds de guérison de la jeunesse	Fonds de recherche parrainé	Fonds des héros de notre époque	Fonds d'éducation	Fonds des métis	Fonds d'héritage à l'éducation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus										
Gouvernement du Canada	300 000	-	-	-	-	75 640 826	4 214 598	75 940 821	156 096 245	-
Revenus d'intérêt (note 4)	-	-	-	-	-	679 026	20 936	75 447	775 409	-
Parrainage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 500
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000
	300 000	-	-	-	-	76 319 852	4 235 534	76 016 268	156 871 654	24 500
Dépenses										
Publicité, promotions et publications	17 581	-	-	-	-	-	-	-	17 581	-
Frais de bureau	57 307	135	-	-	-	-	-	-	57 442	-
Honoraires	126 033	-	-	-	-	-	-	-	126 033	1 936
Loyer	20 846	-	-	-	-	-	-	-	20 846	-
Assurance	6 349	-	-	-	-	-	-	-	6 349	-
Salaires et avantages sociaux	137 992	-	-	-	-	-	-	-	137 992	-
Déplacements	120 408	-	-	-	-	-	-	-	120 408	21 811
Frais administratifs et de gestion (note 3)	75 000	-	-	-	-	-	-	-	75 000	-
Versements à des individus - langue et alphabétisation	-	18 000	-	-	-	-	-	-	18 000	-
Versements à des organismes - éducation et culture	-	-	-	-	-	2 645 717	-	-	2 645 717	-
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 512
Parrainage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16 000
	561 516	18 135	-	-	-	2 645 717	-	-	3 225 368	42 259
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(261 516)	(18 135)	-	-	-	73 674 135	4 235 534	76 016 268	153 646 286	(17 759)
Solde des fonds au début	3 247	111 214	3 607	16 325	10 931	-	-	-	145 324	163 083
Transferts interfonds (note 5)	264 572	-	-	-	-	(264 572)	-	-	-	-
Solde des fonds à la fin	6 303	93 079	3 607	16 325	10 931	73 409 563	4 235 534	76 016 268	153 791 610	145 324

Les notes afférentes à ces états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds détenus en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
Exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	153 646 286	(17 759)
Variations des éléments sans incidence sur l'encaisse		
Débiteurs	22 500	(22 500)
Taxe sur les produits et services/ Taxe de vente harmonisée à recevoir	(9 850)	-
Intérêt couru	(546 675)	-
Créditeurs et charges à payer	67 675	-
	153 179 936	(40 259)
Investissement		
Acquisition de placements	(156 016 434)	-
Cession de placements	2 800 000	-
Augmentation du dû à la Fraternité des Indiens du Canada	39 531	3 587
	(153 176 903)	3 587
Financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(11 353)	11 353
Diminution nette de l'encaisse	(8 320)	(25 319)
Encaisse au début	134 393	159 712
Encaisse à la fin	126 073	134 393

Les notes afférentes à ces états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2016

1. Nature des activités

Le Fonds détenus en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie ») a été fondé le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu du chapitre 149 (l)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les objectifs initiaux du Fonds en fiducie étaient les suivants :

- a) Étudier en concertation avec des représentants des Premières Nations des divers régions du Canada les problèmes que rencontre les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- b) Faire des recherches sur les problèmes que rencontre les Premières Nations d'ordre économique, social, et scientifique en vue de proposer des solutions à ces problèmes;
- c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations;
- d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations.

En 2009, le Fonds en fiducie a demandé au Tribunal de modifier ces objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

Dans l'exécution de ces objectifs, le Fonds en fiducie gère le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque. En 2016, le Fonds en fiducie a ajouté les fonds suivants : le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis et le Fonds d'héritage à l'éducation afin d'assurer un soutien aux programmes pédagogiques pour les peuples des Premières Nations et de fournir de l'aide aux Métis.

Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été créé pour promouvoir l'éducation des citoyens des Premiers Nations au moyen de bourses d'études et par des recherches, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et le public canadien.

Le Fonds de guérison de la jeunesse a été créé en 1966 afin de soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada. Le financement a été affecté pour organiser des événements permettant de réunir les jeunes avec des responsables politiques et les aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership. Des fonds ont également été affectés pour le soutien de la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.

Le Fonds de recherche parrainé a été créé en 2001, son but étant de favoriser la recherche des problèmes des communautés indiennes au niveau économique, social et scientifique en vue de proposer des solutions à ces problèmes.

Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2011 dans le but d'offrir des bourses d'étude. Les bourses sont disponibles aux candidats qui démontrent d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, de l'intégrité, de l'intérêt et du respect envers l'humanité et du leadership et qui ont fait preuve d'initiative afin d'utiliser leur talent au maximum. Les bourses sont nommées à la mémoire des personnages importants dans l'histoire des Premières Nations : Jake Fire (criminologie), Tommy Prince (études autochtones), Walter Dieter (travail social), Omar Peters (science politique), Robert Small boy (médecine), et James Gosnell (Droit). Ces bourses sont présentées chaque année lors de l'Assemblée générale annuelle des Premières Nations.

Fonds en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2016

1. Nature des activités (suite)

Le Fonds en fiducie a créé trois autres fonds en 2015/2016 en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « Convention »). En mettant la Convention en œuvre en 2006, le gouvernement fédéral a établi le « Designated Amount Fund » (« DAF ») afin de compenser les anciens étudiants des pensionnats indiens. Le Paiement d'expérience commune et les Crédits personnels ont été versés au DAF. La Convention a précisé que tout surplus du DAF devra être transféré au Fonds en fiducie dans l'exercice fiscal 2015/2016. Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la Convention ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000\$ pour couvrir les frais de démarrage des activités du Fonds en fiducie.

En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, le Fonds en fiducie doit au nom des Premières Nations et des Métis gérer le solde des fonds du DAF. Le montant de ce Fonds sera réparti entre les bénéficiaires de la manière suivante :

- Premières Nations 97,3 %
- Métis 2,7 %

Les modalités précisent que 50 % de la somme initiale reçue du DAF sera investie dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans avec l'intention que les fonds reçus soient gérés à long terme afin que tout le peuple des Premières Nations et Métis en bénéficie.

Le Fonds d'éducation a été créé suite à la Convention dans le but de fournir des fonds pour aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances.

Le Fonds des Métis a été créé suite à la Convention dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation.

Le fonds d'héritage à l'éducation a été créé suite à la Convention dans le but de réinvestir et de garder les fonds reçus du gouvernement du Canada dans un fonds de réserve jusqu'en 2036 pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des revenus

Le Fonds en fiducie applique la méthode de la comptabilité par fonds pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés aux opérations générales sont constatés comme revenus dans le Fonds général de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés des Fonds de langue et d'alphabétisation, Fonds de guérison de la jeunesse, Fonds de la recherche parrainé, Fonds des héros de notre époque, Fonds de l'éducation, et Fonds des Métis sont constatés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés comme revenus dans le Fonds d'héritage à l'éducation dans l'exercice au cours duquel les apports sont reçus et ces apports sont investis sur une période de 20 ans pour les générations futures.

Fonds en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation du revenu d'intérêt

En conformité avec le Plan approuvé par le tribunal afférent aux fonds reçus en application avec la Convention en vertu de la section sur l'investissement en capital :

Le revenu d'intérêts devra être ventilé de la manière suivante :

La portion initiale de 2,7 % et les intérêts qui s'en suivent allouée aux Métis peut être versée à une date antérieure et est exempte du fonds de réserve;

Les 97,3 % restant et les intérêts qui s'en suivent alloué aux Premières Nations seront versés de la manière suivante :

- 10 % de l'intérêt annuel généré sera versé dans le Fonds d'éducation en legs afin qu'il soit réinvesti;
- 90 % de tout l'intérêt annuel sera disponible au Fonds d'éducation pour être versé aux bénéficiaires des fonds transférés dans le cadre de la Convention.

Instrument financiers

Le Fonds en fiducie évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Le Il évalue par la suite tous ses actifs et ses passifs financiers au cout amortis a l'exception de son encaisse qui est évaluée a la juste valeur

Apports de matériel et de services

Les apports de matériel et de services qui sont utilisés dans le cours normal des opérations du Fonds en fiducie et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date que l'apport est reçu si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants des charges à payer sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (FIC), secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations (APN), nomme les administrateurs du Fonds en fiducie, la FIC est ainsi réputée contrôler le Fonds en fiducie.

Au 31 mars 2016, le Fonds en fiducie a un dû à l'APN de 39 747 \$ (dû à l'APN de 216 \$ en 2015). Le solde résulte du fait que l'APN a payé des dépenses au nom du Fonds en fiducie.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, Le Fonds en fiducie a payé 75 000 \$ à l'APN (nul \$ en 2015) pour l'administration et la gestion du Fonds en fiducie.

Les transactions entre l'APN et Le fonds en fiducie sont fait dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Fonds en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2016

4. Placements

Les placements sont résumés comme suit :

				2016
	Fonds d'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'éduca-tions en legs	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements à court terme	73 033 645	4 220 543	75 962 246	153 216 434
	73 033 645	4 220 543	75 962 246	153 216 434

				2015
	Fonds d'éducation	Fonds des Métis	Fonds d'éduca-tions en legs	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements à court terme	-	-	-	-
	-	-	-	-

Détermination de la juste valeur

Les placements à court terme sont composés de certificats de placement garanti (CPG) ayant une durée jusqu'à l'échéance d'un an; les CPG arrivent à échéance le 28 novembre 2016 et le 1^{er} décembre 2016 et portent un taux d'intérêt de 1,05 %. La juste valeur de ces CPG se rapproche de leur coût.

Fonds en fiducie de La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires
31 mars 2016

4. Placements (suite)

Revenu de placements

Le revenu d'intérêt est comptabilisé lorsqu'il est gagné et est imputé au fonds approprié comme suit :

	2016			
	Fonds d'éducatons	Fonds des Métis	Fonds d'éducation en legs	Total
	\$	\$	\$	\$
Gagne 2,7 % de l'intérêt initial placé dans le Fonds des Métis	-	20 936	-	20 936
Gagne 90 % de l'intérêt restant dans le Fonds de l'éducation	679 026	-	-	679 026
Gagne et réinvestit 10 % de l'intérêt restant dans le Fonds d'éducatons en legs	-	-	75 447	75 447
	679 026	20 936	75 447	775 409
	2015			
	Fonds d'éducatons	Fonds des Métis	Fonds d'éducation en legs	Total
	\$	\$	\$	\$
Gagne 2,7 % de l'intérêt initial placé dans le Fonds des Métis	-	-	-	-
Gagne 90 % de l'intérêt restant dans le Fonds de l'éducation	-	-	-	-
Gagne et réinvestit 10 % de l'intérêt restant dans le Fonds d'éducatons en legs	-	-	-	-
	-	-	-	-

5. Transferts inter-fonds

En fournissant des fonds pour subvenir aux besoins des organismes et aux particuliers, le Fonds en fiducie encourra des dépenses pour payer les salaires, et pour des dépenses de comptabilité et d'audit, des honoraires, des loyers, des équipements, des fournitures, ainsi que des services publics, de planification, d'information, de comité, et de frais de réunion et de communications. En accord avec le Plan d'administration approuvé par les tribunaux, le Fonds en fiducie ne dépassera pas 10 % de l'intérêt généré par le fonds par année ou 10 % du montant déboursé aux bénéficiaires dans une année donnée, le montant le plus élevé étant retenu.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, le Fonds en fiducie a financé 84 projets au Canada; ces projets visent la guérison et la réconciliation. Le Fonds en fiducie a également validé le premier versement aux organismes d'un montant total de 2 645 717 \$ ce qui veut dire que 10 % des projets financé équivaut à 264 572 \$.